

Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2019

Présents : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **ROBICHON** Hervé et **SITEAU** Anthony.

Absents excusés : **PAPIN** Stéphane

Secrétaire de séance : **SAMSON** Stéphanie

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

CONSULTATION RELATIVE À LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIEDS POUR LA PRISE EN COMPTE DU RÉGIME JURIDIQUE DES SYNDICATS MIXTES FERMÉS

Vu les statuts du SIEDS et considérant que, pour que ces modifications statutaires soient adoptées par arrêté préfectoral, il est nécessaire que, outre l'approbation du comité syndical, elles recueillent l'accord de la majorité qualifiée des organes délibérants. Le conseil approuve le projet de statuts modifiés du SIEDS annexé à la délibération, avec une entrée en vigueur lors de la désignation des représentants postérieure au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

BRANCHEMENT CITERNE INCENDIE

Suite à la délibération n° 11/19 du 21 février 2019 approuvant la DECI, il a été convenu de créer de nouveau PI sur la commune. Il convient d'accepter le branchement situé route de l'orangerie et le devis établi par le Syndicat 4B pour un montant 1 206 € TTC.

Le conseil après débat accepte à l'unanimité le devis de 1 206 € TTC du Syndicat 4B.

CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM

M. le Maire propose d'édifier un nouveau columbarium au cimetière pour accueillir les urnes cinéraires. Considérant que pour un esprit d'esthétique, la construction de ce columbarium devait être faite par la même société que les 2 précédents. La société GEOFFROY a produit un devis pour la construction à l'identique de 5 658 € pour 8 cases. Le conseil municipal accepte le devis de la société GEOFFROY.

CRÉATION ET REFONTE DU SITE INTERNET

La société « Monclocher.com » a fait une proposition pour la refonte du site internet de la collectivité. Une nouvelle formule qui sera plus élaborée et personnalisée. Le conseil décide d'ajourner cette décision, report au prochain conseil.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS / CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée: qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que par délibération 08/19, la collectivité a modifié le tableau des effectifs en créant un emploi d'adjoint technique territorial. Cependant, compte tenu que la collectivité a eu recours à l'emploi de personnel intérimaire en 2019, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant. Créé initialement pour une durée de 20 heures par semaine à 35 heures par semaine à compter du 01 mai 2020.

Après en avoir délibéré, à la majorité, Le conseil municipal décide la création, à compter du 01 mai 2020, d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

ADHESION AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE MIS A DISPOSITION PAR LE CDG79

Le Maire/ informe le Conseil municipal que le Centre de gestion a confié au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;ce dernier s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime : Les prestations seront facturées aux collectivités en cas d'utilisation. Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées et le coût de l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte les propositions ci-dessus.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Mme MUZARD et M. LAUNAY ayant été nommés agents recenseurs lors de la prochaine phase de recensement qui se tiendra en 2020. Il convient de déterminer leur rémunération.

La commune va percevoir une dotation forfaitaire dont le montant n'est pas connu pour le moment.

M. le Maire propose de verser un forfait de 950 € brut, par agent, pour le recensement et les frais afférents. Le conseil accepte de retenir le montant proposé par M. le Maire soit 950 € brut par agent.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CONCESSION DANS LE COLUMBARIUM

Une personne qui a habité la commune durant de nombreuses années et avait acheté une concession pour un montant de 540 € en 2012 dans un des columbariums (concession n°8).

Suite à un changement de situation familiale, elle souhaite que la commune reprenne cette concession et lui rembourse. Après débat, le conseil décide de ne pas rembourser la totalité, il estime que des frais administratifs affèrent à la vente et la reprise de cette concession. Le conseil fixe le montant du remboursement à 450 €.

DEMANDE DE PARTICIPATION À UNE CAMPAGNE DE STÉRILISATION DE CHATS ERRANTS

M. le Maire fait lecture d'un courrier de Mme le Maire de La Chapelle Pouilloux.

Elle demande la participation de la commune pour une campagne de stérilisation sur le lieu-dit de La Loubatière. Le conseil décide de ne pas donner de suite à cette demande. Demande à M. le Maire d'en informer le Maire de La Chapelle Pouilloux.

DÉLIBÉRATION ¼ DES INVESTISSEMENTS

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit : 187 321,87 €

Le Conseil municipal valide cette proposition.

AVIS DE LA SOUS COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ INCENDIE / TRAVAUX LE RENOUVEAU

Suite à la réunion du 12 décembre 2019, un avis favorable a été émis pour le commerce.

Par contre dans le rapport d'étude de sécurité et d'incendie, des prescriptions complémentaires aux mesures ont été demandées. Une porte d'intercommunication doit être aménagée sous réserve d'être coupe-feu de degré ½ heure et munie d'un ferme-porte. Inverser le sens de la sortie de la porte du bar de façon à ce que celle-ci s'ouvre dans le sens de la fuite. Des vérifications techniques seront à faire par le gérant. Un devis a été établi par la SARL FOUCHER d'un montant de 2 557,55 € TTC. Le conseil valide ce devis.

CRÉATION D'UNE OUVERTURE LOCAL DE LA CANTINE Dans le local adjacent à la cuisine de l'école vont être installés, des sanitaires. Ceux-ci serviront pour le personnel de cantine ainsi que pour le personnel communal. Un devis pour la création de la porte a été demandé. À ce jour un seul devis a été reçu. M. le Maire va solliciter une autre entreprise.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une économie de 950 € a été faite pour le changement des contrats d'assurance.

Vœux du Maire le vendredi 10 janvier 2020 à partir de 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h05

Prochaine séance le jeudi 30 janvier 2020

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**